



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 81070

Texte de la question

M. Gérard Charasse attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'impact qu'a eu pour le personnel des centres sociaux intervenant en zone rurale, l'augmentation de 15,40 % du prix du carburant. À titre d'exemple, les personnels du service de soins à domicile du centre social de la montagne bourbonnaise dans le sud de l'Allier ont parcouru plus de 120 000 kilomètres entre le 1er janvier 2005 et le 30 octobre 2005 avec un remboursement forfaitaire de frais kilométriques qui est, ce jour, inchangé à 0,39 euro par kilomètre, tarif fixé en 2002. Il lui demande quelle mesure il compte prendre pour que ces personnels qui assurent une mission de service public indispensable n'aient pas à puiser dans leur budget personnel, déjà modeste, pour en assurer la continuité.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81070

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11724